

N° 03 – JANVIER 2014

INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2013

En 2013, 23003 personnes travaillent au sein des organisations internationales (OI) établies à Genève. En prenant en compte les 3889 fonctionnaires des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI, le secteur public international (hors consulats) emploie 26892 personnes en 2013. Entre 2012 et 2013, cet effectif progresse de 3%.

Durant l'année 2012, les dépenses engagées par les OI se montent à 5,4 milliards de francs. Elles augmentent de 9% par rapport à 2011, sans toutefois atteindre le niveau de 2009.

Par ailleurs, en 2012, les OI ont organisé 2679 réunions auxquelles 192502 délégués et experts ont participé.

Personnes occupées dans les organisations internationales et les missions permanentes établies à Genève, en mars 2013

OI au bénéfice d'un accord de siège	21 878
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	902
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	223
Total OI	23 003
Missions permanentes	3 889
Total	26 892

Dépenses des organisations internationales établies à Genève, en millier de francs, en 2012

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 174 910
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	212 203
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	61 977
Total	5 449 090

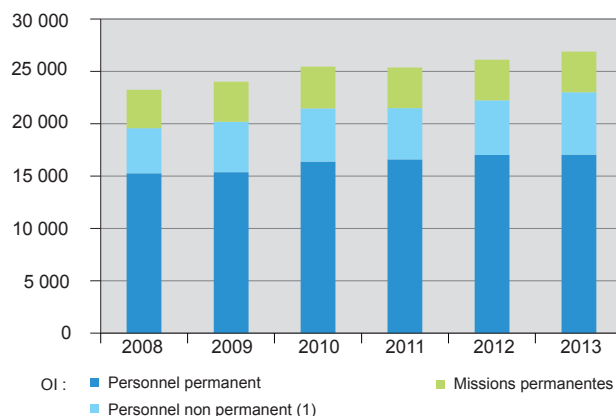
Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2012

Réunions internationales	2 679
Séances tenues	19 197
Délégués et experts	192 502

Source : Office cantonal de la statistique

Personnes occupées dans les organisations internationales et les missions permanentes établies à Genève, depuis 2008

Effectif



(1) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

Statut des organisations internationales

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1er janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

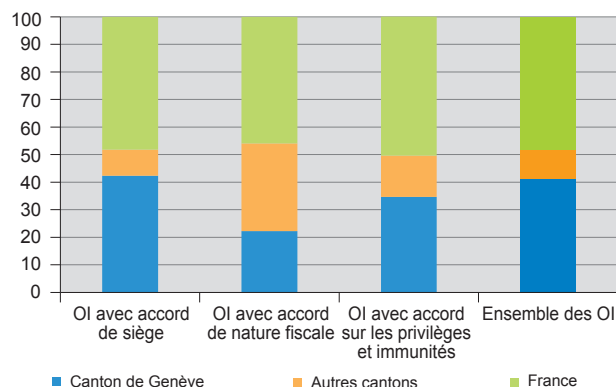
Les résultats de l'enquête 2013 concernent les 29 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 21 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 4 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

Le personnel des organisations internationales

En 2013, les 29 OI emploient 23003 personnes. Cet effectif, en progression continue depuis 2008, s'accroît de 3,5% entre 2012 et 2013. Le personnel permanent, qui représente plus de 17000 postes, reste stable (+0,2%), tandis que le personnel non permanent augmente sensiblement (+14,0%).

Si près de la moitié des fonctionnaires permanents résident dans le canton de Genève, plus de 40% habitent en France. Les autres résident dans d'autres cantons suisses, essentiellement le canton de Vaud.

Personnel permanent occupé dans les organisations internationales établies à Genève, selon le lieu de résidence, en mars 2013
Répartition en %



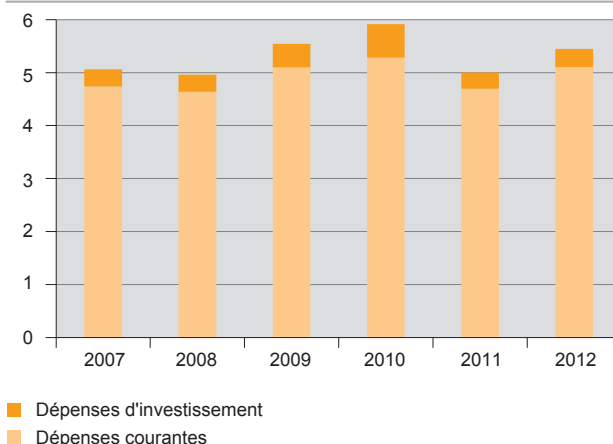
Source : Office cantonal de la statistique

Les dépenses des organisations internationales

Au cours de l'année 2012, les dépenses effectuées depuis Genève par les 29 OI représentent 5,4 milliards de francs. Il s'agit en très grande partie de dépenses courantes (94%). Les coûts salariaux représentent à eux seuls 62% du total des dépenses.

Les dépenses des OI s'inscrivent en hausse par rapport à 2011 (+447 millions, soit +8,9%). Cependant, dans la plupart des OI, les contributions aux budgets sont le plus souvent libellées en dollar étasunien. Les montants publiés ici étant exprimés en franc, ils sont influencés par le taux de change. Ainsi, exprimée en dollar, l'augmentation des dépenses enregistrée entre 2011 et 2012 est de 3%.

Dépenses dans les organisations internationales établies à Genève, depuis 2007
Milliard de francs

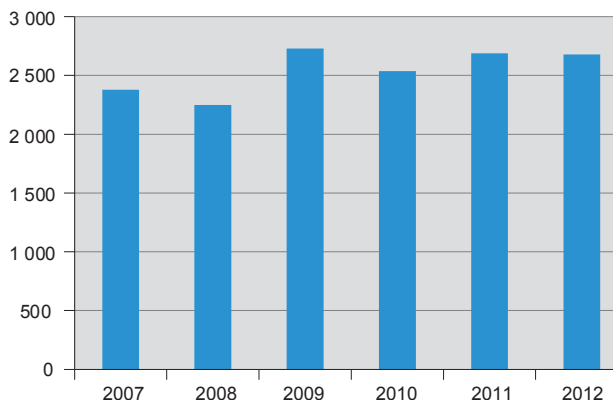


Source : Office cantonal de la statistique

L'activité confériencière des organisations internationales

En 2012, l'activité confériencière des OI est en léger recul. Si le nombre de réunions organisées durant l'année (2679) est quasiment identique à celui de 2011 (2688), le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé (192502) est en baisse de 3,1% en une année.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales établies à Genève, depuis 2007



Source : Office cantonal de la statistique

Dans les organisations internationales non gouvernementales, et plus précisément celles qui bénéficient du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC), 2267 emplois étaient dénombrés en 2012, date des résultats disponibles les plus récents.

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

Les 21 OI au bénéfice d'un *accord de siège* sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU);
- l'Organisation internationale du travail (OIT);
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO);
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN);
- l'Association européenne de libre-échange (AELE);
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- l'Union interparlementaire (UIP);
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC);
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- le Centre Sud (CS);
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL);
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM)
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance);
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord de nature fiscale* sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA);
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- la Commission électrotechnique internationale (CEI);
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord sur les privilèges et immunités* sont :

- Drugs for neglected diseases initiative (DNDi);
- Foundation for innovative new diagnostics (FIND);
- Global alliance for improved nutrition (GAIN);
- Medicines for malaria venture (MMV).

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées pour le siège et les réunions internationales tenues à Genève. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte pour les fonctionnaires permanents, et titulaires de cartes de légitimation turquoise ou neutre pour les non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*. Des informations complémentaires (tableaux, graphiques et méthodologie) figurent sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06_06

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2014. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 03 – JANVIER 2014

29.01.2014

